

LA REFONDATION DE L'ECOLE CONTRIBUTION DES ILES WALLIS ET FUTUNA

LES ELEVES AU CŒUR DE LA REFONDATION

THEME : Un accompagnement efficace pour les élèves en situation de handicap	Fiche action N°2 :
<u>Animateurs</u> : Ekelese IKAI – Laurent ROMARY	Equipement des dispositifs d'enseignement adapté et spécialisé en matériel de remédiation. Disposer d'un service de transport scolaire adapté.
<u>Rapporteurs</u> : Sofia TOLIKOLI – Delphine VIOLEAU	

Contexte : Des dispositifs d'enseignement adapté (RASED, COP, CFPA) et spécialisé (CLIS, ULIS) ont été créés sur le Territoire mais n'ont jamais bénéficié d'aucun équipement spécifique nécessaire à leur fonctionnement. Problème important d'accessibilité des locaux publics. Difficultés pour assurer le transport des élèves en situation de handicap de leur domicile aux établissements d'accueil lorsque l'on sort des circuits ordinaires de transport scolaire.

OBJECTIFS	ACTIONS	RESSOURCES	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none"> - Fournir à l'enseignement adapté et spécialisé les moyens matériels de son fonctionnement. - Prendre en compte l'accessibilité des locaux lors des programmes de travaux dans les établissements scolaires. - Permettre le transport de chaque élève en situation de handicap de leur domicile à l'établissement scolaire d'accueil en fonction de son emploi du temps défini dans son PPS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer un fonds d'outils pédagogiques mis à la disposition par le vice-rectorat au service de tous les enseignants du 1^{er} et 2nd degrés (mallettes pédagogiques...) - Equiper en matériel de remédiation les dispositifs d'enseignement adapté et spécialisé. - Mettre à disposition de certains élèves des ordinateurs ou des outils adaptés pour compenser leur handicap. - Organiser un transport adapté. - Inclure les normes « handicap » dans chaque programme de travaux. - Adapter les rythmes scolaires des élèves de la CLIS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des financements nécessaires. - Partenariat avec les associations d'aides aux personnes handicapées. - Obtenir des moyens de l'Assemblée territoriale en particulier dans le domaine des transports scolaires. - Optimisation de la bibliothèque de l'IFM de Wallis. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du nombre de jeunes non scolarisés. - Accessibilité complète des locaux pour les personnes à mobilité réduite.